

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°75-20 du 24 Janvier 1975

chargeant le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pour compter du 24 Janvier 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Pour compter du 24 Janvier 1975, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

ARTICLE 2 -- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERIKOU

Ampliations : PR 4 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 IGF-IAA-DCCT-CNI-Gde Chanc. 5
DGP-DGAJL-INSAB 6 DGFP-DP 4 JORD 1 Cab.Mil. 2